

LE NET EN FRANCE... BLACK-OUT.

Internet

NOIR C'EST NOIR

L'Internet français peut se draper de noir. Une journée de deuil pour de nombreux internautes français, trahis par une loi digne d'une dictature. Avec seulement 16 députés sur les bancs, l'Assemblée Nationale a adopté «en douce», la loi création et Internet, instaurant notamment le principe de riposte graduée.

Alors qu'il y a quelques mois, Eric Besson, encore secrétaire d'Etat au Numérique prônait «l'Internet pour tous» dans son Plan Numérique 2012, la loi création et Internet projette de couper 1 000 connexions par jour. Quand on sait qu'une box sert souvent à connecter tout un foyer, composé en moyenne de 2,4 personnes, c'est près de 900 000 français qui n'auront plus Internet chez eux chaque année. Un retour en arrière aberrant, mais pas que ça.

C'est aussi nos libertés qui apparaissent comme compromises. La loi instaure l'obligation à tout Internaute, d'installer sur son ordinateur, un logiciel de sécurisation labellisé par l'Hadopi. Une sorte de mouchard avec contrôle centralisé, pour empêcher au téléchargement de contenu illicite... Un logiciel payant bien-sûr...

Pour les FAI, le coût total de la loi serait de 70 millions d'euros. Hors de question pour eux de payer, la Fédération française des télécoms a déjà prévenu que ce sera à l'Etat «d'assumer les coûts». A l'Etat, et donc finalement aux contribuables. Et au final quelle garantie pour les artistes ? Les ventes de CD vont-elles remonter ? Pas sûr. Le téléchargement légal passera-t-il devant le téléchargement illégal ? Encore moins sûr.

Une chose est sûre en tout cas, Christine Albanel, ministre de la Culture à l'origine de cette loi, ne maîtrise pas du tout son sujet. La preuve en image : <http://www.youtube.com/watch?v=xJqMq4ZXDIU> Depuis quand Open Office intègre un pare-feu. Et surtout depuis quand un pare-feu empêche de télécharger illégalement n'importe quel contenu protégé ? C'est à se demander dans quel pays on vit...

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/50142-assemblee-nationale-adopte-riposte-graduee.htm>

Free

NOUVEAU FIRMWARE POUR LA FREEBOX ADSL

Un nouveau firmware estampillé 1.5.1 est disponible depuis aujourd'hui pour les Freebox ADSL en zone dégroupée. Parmi les nouveautés, le diagnostic pour la téléphonie n'apparaîtra plus comme «Défectueux» si elle n'est pas activée (si le numéro Freebox n'a pas encore été choisi dans l'Interface de Gestion), mais comme «Non configuré».

Même correction pour le disque dur qui apparaîtra comme «Non activé» au lieu de «Défectueux» si celui-ci n'a jamais été mis en route.

Enfin, un correctif a été mis en place pour les quelques Freenauts qui pouvaient se retrouver sans service malgré une Freebox qui affichait toujours l'heure. Un problème qui était apparu depuis le firmware 1.5.0... Voilà alors pourquoi cette version 1.5.1 est arrivée si vite :-)



Internet

L'EUROPE RENVOIE ORANGE ET BOUYGUES À LA CASE DÉPART...



Dans une première affaire, France Télécom avait fait appel d'une condamnation de 2003 pour abus de position dominante. A l'époque, sous la marque Wanadoo, l'opérateur avait pratiqué des tarifs inférieurs aux coûts, ce qui lui avait permis de conquérir de nombreuses parts de marché sur ses concurrents. La justice européenne vient de confirmer une amende de 10,35 millions d'euros.

Dans une seconde affaire, la même justice européenne vient de rejeter le recours de Bouygues Télécom. L'histoire remonte à 2003, quand l'Etat avait «remboursé» à Orange et SFR plusieurs milliards d'euros concernant l'achat des licences 3G. Deux ans avant, l'Etat vendait aux deux opérateurs ses licences pour 4,95 milliards d'euros. Puis jugeant que deux opérateurs n'étaient pas suffisants, il permettait à Bouygues de rentrer sur le marché, pour une licence à un prix moindre (619 millions). L'Etat avait alors appliqué les mêmes tarifs aux deux premiers opérateurs, Bouygues dénonçant alors une «aide de l'Etat»... Une aide que n'a pas relevée la Cour de justice européenne, qui rejette donc l'appel de Bouygues.

Source : AFP

Le site qui déchire du vendredi

COMPLÈTEMENT TIMBRÉ...

Non le timbre n'est pas encore mort. Et la Poste tente même aujourd'hui de lui redonner une nouvelle jeunesse. Avouez que même si c'est plus fastidieux que d'envoyer un mail, le plaisir de recevoir un courrier d'un proche n'a rien de comparable avec de fades missives électroniques...



Choisissez votre illustration parmi les 200 proposées, indiquez le poids de la lettre, cliquez sur imprimer et vous aurez, sans sortir de chez vous un carnet de 10 timbres personnalisés. Il est même possible sur un autre site de créer ses propres timbres en envoyant l'image de son choix. Sauf que cette fois l'impression chez soi n'est pas possible (le carnet vous sera envoyé à votre domicile).

A découvrir ici : <https://www.montimbrenligne.laposte.fr/> ou ici : <http://montimbramoi.laposte.fr/>

Source : SVM (avril 2009)

Au format PDF, cette newsletter est cliquable. Les mots en gras cachent des liens hypertextes. Passez la main Acrobat Reader sur l'un de ces mots, un W apparaît. Cliquez. Vous êtes sur Internet :-)
Toutes les marques de commerce, marques de service, logos et autres marques qui pourraient apparaître dans cette newsletter appartiennent à leurs propriétaires respectifs.